

ANNEE 2026

**SEANCE PUBLIQUE
DU 20 MARS 2026**

Délibération n°

2026008

Date de convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 25/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	22
Pouvoirs	:	1
Nombre de votants	:	23

Vote : 23

Pour : 23 (dont 1 pouvoir)

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 16 mars 2026, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Yannick BASSIER, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Philippe ENSALES, Bernard COMBES, Jean-Baptiste HALTY, Christian GARRIGUES, lucas MIRAMONT, François PERROY, Olivier PEREZ, Michel VARNIER, Christian PERNOT.

Mmes Emmanuelle DALLET, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Valérie ETCHART, Guénael LE CAM, Nathalie HARAN, Carole NAZABAL, Karine GASSUAN, Karine MONTEILLET, Sophie ANDRAULT, Fabienne ROMATET-GOOS.

Absent – e - s excusé e s : M. Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Mme Marie GRABET DIT BOUCHET).

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

O.J n°8 : CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE

Rapporteur : M. Philippe ENSALES

La ville de Bassussarry est propriétaire de la parcelle cadastrée section AT n°0018, située Allée Pausa Leku.

Elle a été sollicitée par les propriétaires des parcelles voisines afin de constituer une servitude de passage sur cette parcelle pour :

- M. ETCHEVERRY Patrick : suite à une division de la parcelle n°AT n°12 en deux (cadastrées AT0169 et AT0168), afin de créer une seconde entrée sur la parcelle n°AT 0169, qui implique de passer sur la parcelle de la commune n°AT0018;
- M. CAZETIEN René : parcelle cadastrée section AT n°160, vu la décision de non-opposition de la déclaration préalable n°DP641002500041, prévoyant une extension et une modification de l'accès des véhicules qui implique d'emprunter la parcelle AT0018 appartenant à la commune ;
- M & Mme JOLY : parcelle cadastrée section AT n°161, au vu de l'obtention de leur permis de construire une maison individuelle n°PC641002500014, dont l'accès est prévu en empruntant la parcelle AT0018 appartenant à la commune.

La surface concernée par ces servitudes s'étend de la jonction avec l'Allée Pausa Leku jusqu'à l'entrée de l'aire de jeux, sur environ 37 mètres linéaires pour une surface totale d'environ 254m².

Ces servitudes sont consenties à titre gratuit. Elles seront établies par actes notariés dont les frais seront supportés par les bénéficiaires de des servitudes.

Les bénéficiaires de ces servitudes supporteront le coût des travaux liés aux éventuelles dégradations qui pourraient être commises sur l'assiette desdites servitudes.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré :

- 1) APPROUVE la constitution de servitudes de passage à titre gratuit sur la parcelle communale cadastrée section AT n°0018 au profit des parcelles cadastrées section AT N°160, 161 et 169.
- 2) Autorise Monsieur Le Maire à signer les actes de constitution de servitudes et tout document qui serait nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Bassussarry, le 20 mars 2026.

Le Maire

Yannick BASSIER

